

AVIS PUBLIC DE COMMENTAIRES ÉCRITS

AVIS PUBLIC DE COMMENTAIRES ÉCRITS SUR LE PROJET DE RÉGLEMENT N°10000
RELATIF AU DÉCRET N° 10000/2023 DU 20 DÉCEMBRE 2023

Pour la présente, les citoyens sont informés qu'à la suite d'un avis du 18 janvier 2024, le Conseil cantonal a adopté le projet de règlement relatif à l'application du décret N°10000/2023 pris en application de la loi fédérale relative au droit fédéral d'initiative populaire et référendaire.

- À cet égard, le règlement relatif à l'application de la loi fédérale d'initiative populaire et référendaire est soumis au vote du Conseil le 20 janvier 2024. Le projet de règlement relatif à l'application du décret N°10000/2023 prendra le règlement en la matière en vigueur au moment de l'adoption de ce règlement.
 - L'objet du règlement relatif à l'application de la loi fédérale d'initiative populaire et référendaire est :
 - d'organiser la procédure d'application de la loi fédérale d'initiative populaire et référendaire et de définir les modalités de son application ;
 - d'organiser la procédure de dépôt de la loi fédérale d'initiative populaire et référendaire ;
 - d'organiser les modalités de dépôt de la loi fédérale d'initiative populaire et référendaire ;
- Le projet de règlement relatif à l'application de la loi fédérale d'initiative populaire et référendaire est soumis au vote du Conseil le 20 janvier 2024.
 - Une décision de la loi fédérale d'initiative populaire et référendaire est prise le 20 janvier 2024.

[Plus d'informations sur le projet de règlement relatif à l'application du décret N°10000/2023](#)

- Les citoyens sont informés que le projet de règlement relatif à l'application de la loi fédérale d'initiative populaire et référendaire est soumis au vote du Conseil le 20 janvier 2024.
 - Une décision de la loi fédérale d'initiative populaire et référendaire est prise le 20 janvier 2024.
- Pour en savoir plus : [www.valais.ch](#)
— Pour en savoir plus : [www.valais.ch](#)

Pour toute demande d'information supplémentaire, vous pouvez contacter notre service client. Nos services au 024 300 1111, ou par e-mail à serviceclient@valais.ch

Décret du Canton de Valais, le 20 janvier 2024

Le secrétaire d'Etat, Valérie Borel, Secrétaire générale et secrétaire cantonale
après avoir reçu l'avis du Conseil cantonal. Pour copie, il est adressé au service client de la Direction de l'Administration cantonale, le 20 janvier 2024.



Valérie Borel

Directrice générale et secrétaire cantonale